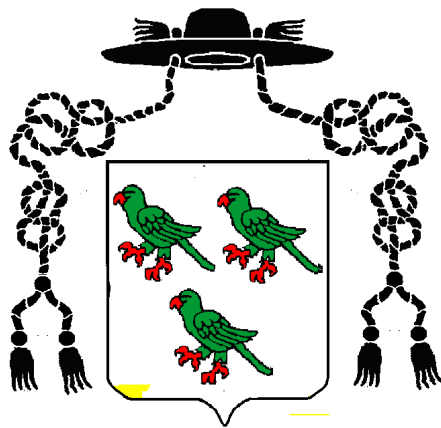


9 septembre 1792 : l'Abbé DUFRESNE embarque pour l'exil. **L'errance d'un prêtre à travers les bouleversements politiques et religieux de la Révolution et de l'Empire.**

LA CONSTITUTION CIVILE DU CLERGE ET LES PRÊTRES DE GRANVILLE

Durant la Révolution Française, la Constitution Civile du clergé est instituée par le Décret de l'Assemblée Constituante du 12 juillet 1790, promulgué par le Roi Louis XVI le 20 août de la même année. Ce texte a pour but de finaliser la suppression de l'Ordre du Clergé, déjà privé de ses privilèges, afin d'homogénéiser la nation. Un serment de fidélité est exigé des prêtres, et ceux qui refusent ce serment sont qualifiés de réfractaires et perdent leurs charges, cures et bénéfices. Peu après, considérés comme ennemis du Peuple, ils sont contraints à la déportation par la Loi du 26 août 1792. Nombreux sont les prêtres normands et bretons qui s'embarquent au port de Granville pour gagner l'île de Jersey. Jean GARRAN, Jean LAMORT, Julien PHILIPPE et Nicolas SAILLARD sont les quatre patrons granvillais agréés pour effectuer ces transferts sur leur bateau.

Les conditions dans lesquelles des milliers de prêtres et religieux doivent quitter leur pays sont souvent dramatiques. Si certaines communes, comme Villedieu-les-Poêles, menacent les prêtres en route pour s'embarquer et les couvrent d'injures et de vexations, tous les témoignages concordent sur le bon accueil fait par Granville à ces émigrés forcés.



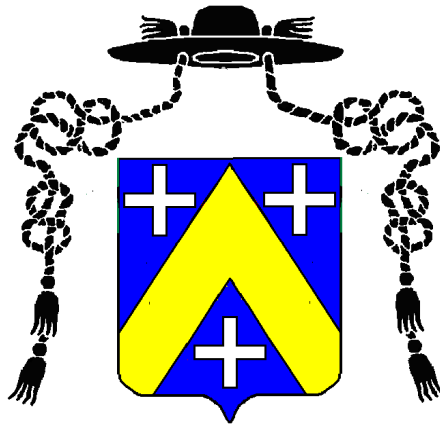
Armes du Doyen Léonor SORIN DE LÉPESSE

Léonor SORIN DE LÉPESSE, Grand Curé de Granville (1778-1791), Curé de Granville et Doyen de Saint-Pair (1802 - †1825) : d'argent à trois perroquets de sinople becqués et membrés de gueules, l'écu surmonté d'un chapeau décanal noir, les cordons à un rang de deux houppes de même. Les curés qui ne sont pas titulaires d'une autre charge (Chanoine, Doyen, Archidiacre, etc) n'ont qu'une seule houppe noire à leur chapeau.

Le 8 septembre 1792 embarque pour Jersey le Grand-Curé de Notre-Dame de Granville, Léonor-Marie-Charles SORIN DE LÉPESSE. Il est accompagné de son vicaire (LEPELLEY), de cinq prêtres expectants de Notre-Dame (Jean CRUCHON, Michel PIGEON-BOISVAL, François-Félix LOUVET, Jean-Baptiste LOUVET, André-Marie CLAIRVAUT) et du diacre MAUDUIT.

Le Père PIGEON-BOISVAL revient peu après à Granville, prête serment puis se rétracte et, devenu fou, est enfermé à Granville où il meurt en 1803 .

Les autres prêtres expectants de Notre-Dame, réfractaires, refusent la déportation et restent à Granville : Jean-François PESTEL (guillotiné à Granville en 1793), Jean NATIVEL (caché à Granville pendant la Terreur), LECROSNIER (incarcéré à Coutances), BRÉARD (incarcéré au Mt-St-Michel) et François COTTEREAU (devenu fou)



Armes du Chanoine Antoine-Gaspard GAUTHIER

Antoine-Gaspard GAUTHIER, Petit Curé de Granville (1786-1791), Curé Constitutionnel de Granville (1791-1795), Chanoine de la Cathédrale de Coutances (1802 - †1822) : d'azur au chevron d'or accompagné de trois croisettes d'argent 2 et 1, l'écu surmonté d'un chapeau canonical noir, les cordons à deux rangs d'une houpe de même (les GAUTHIER portent en fait trois poignards bas d'argent garnis d'or au lieu des croisettes).

Les prêtres "jureurs" de Notre-Dame forment le nouveau clergé constitutionnel de Granville. Le ci-devant Petit-Curé Antoine GAUTHIER (ou GAULTIER) devient curé constitutionnel et assure le culte catholique jusqu'à ce que, en 1793, la Terreur ferme l'église Notre-Dame et interdise les "anciennes superstitions".

En 1795, le Décret de la Convention Nationale instituant le culte de l'Être Suprême reconnaît la liberté de pensée et autorise le culte de toutes les religions, ce qui permet au curé constitutionnel de reprendre discrètement son ministère, mais sans pouvoir reprendre possession de l'église Notre-Dame. Son ancien vicaire MÉQUET devient vicaire constitutionnel pendant quelques mois. Membre du Comité de Salut Public, il est fort actif pendant la Terreur. Promu prêtre du culte révolutionnaire de la déesse Raison, il officie dans la chapelle du Saint-Sauveur de l'hôpital-hospice transformée en Temple de la Raison.

JEAN DUFRESNE, CI-DEVANT CURE DE VARENGUEBEC

L'un des prêtres réfractaires en route pour l'exil, Jean-Louis-Antoine DUFRESNE, est issu d'une famille du nord-Cotentin dont plusieurs membres se sont fixés à Granville depuis au moins la fin du 17^{ème} siècle. Le Père DUFRESNE naît en 1730 à Picauville où son père "a du bien". Après des études au Collège de Saint-Lô et chez les Jésuites de Caen, il officie comme vicaire à Coutances et à Saint-Lô avant de devenir curé de Varanguebec en 1776 ou 1777.

Lors de son passage à Granville, le Père DUFRESNE, qui fait route avec son confrère Jean-François ÉLIARD, instituteur de sa paroisse, est logé par la famille DESTOUCHES DE LA FRESNAYE. Dans cette maison de la rue Saint-Jean, dont le maître est pourtant franc-maçon, il retrouve d'autres compagnons d'infortune, l'Abbé DESTOUCHES (oncle du Chevalier) et les deux prêtres de Chanteloup, les frères FOLLAIN. Après avoir été réconfortés, ces prêtres embarquent pour Jersey le 9 septembre 1792, le lendemain du départ du Grand-Curé de Granville et de plusieurs prêtres de sa paroisse.

L'EXIL D'UN PRÊTRE REFRACTAIRE, DE JERSEY AU CANADA

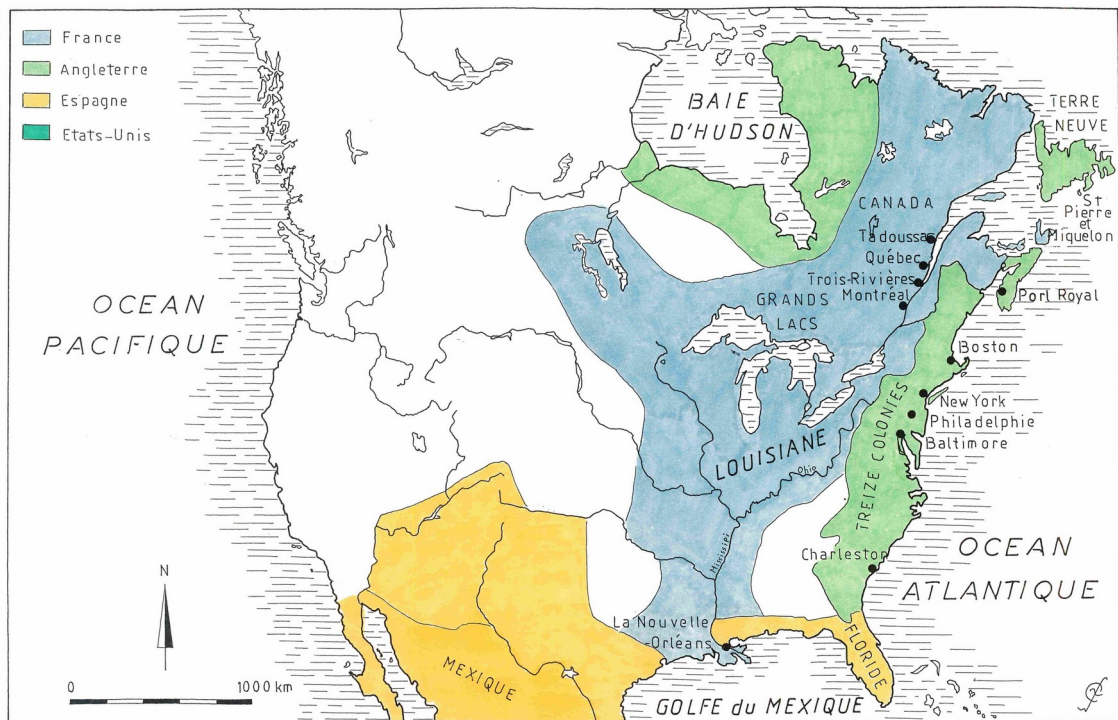
L'exil est pénible à cet homme déjà âgé. Il retrouve à Jersey plusieurs prêtres de connaissance, comme André CLÉRAULT de Granville (futur aumônier de l'Hospice de Granville) et des franciscains de Caen et de Valognes qui avaient été auparavant affectés au Couvent de Saint-Nicolas, les Père Tranquille, Père Pacifique et Père Callixte. Ses confrères de Varenguebec, les Pères GIBERT et ÉLIARD partagent son exil, puis le destin les sépare. Jean-François ELIARD rentre clandestinement en Normandie quelques mois plus tard mais, reconnu, il est tué par des Volontaires du 5^{ème} Bataillon de la Manche. Quant au Père GIBERT il s'embarque pour le Canada, répondant à la proposition de l'évêque de Québec d'accueillir des prêtres français.

Jean DUFRESNE produit une active correspondance lors de la préparation de l'expédition LE TRÉSOR qui projette un débarquement en France pour soutenir l'insurrection royaliste. Par crainte d'un débarquement français de représailles sur Jersey après l'échec de Quiberon (23 juin – 21 juillet 1795), il est au nombre des quelques deux cents prêtres que les Anglais évacuent vers la Grande-Bretagne. Le Père DUFRESNE se retrouve ainsi à Sunderland en Écosse, puis il s'embarque pour le Canada où il retrouve son ancien vicaire de Varenguebec, l'Abbé GIBERT, devenu curé de Sainte-Anne-du-Bout-de-l'Île à Montréal.

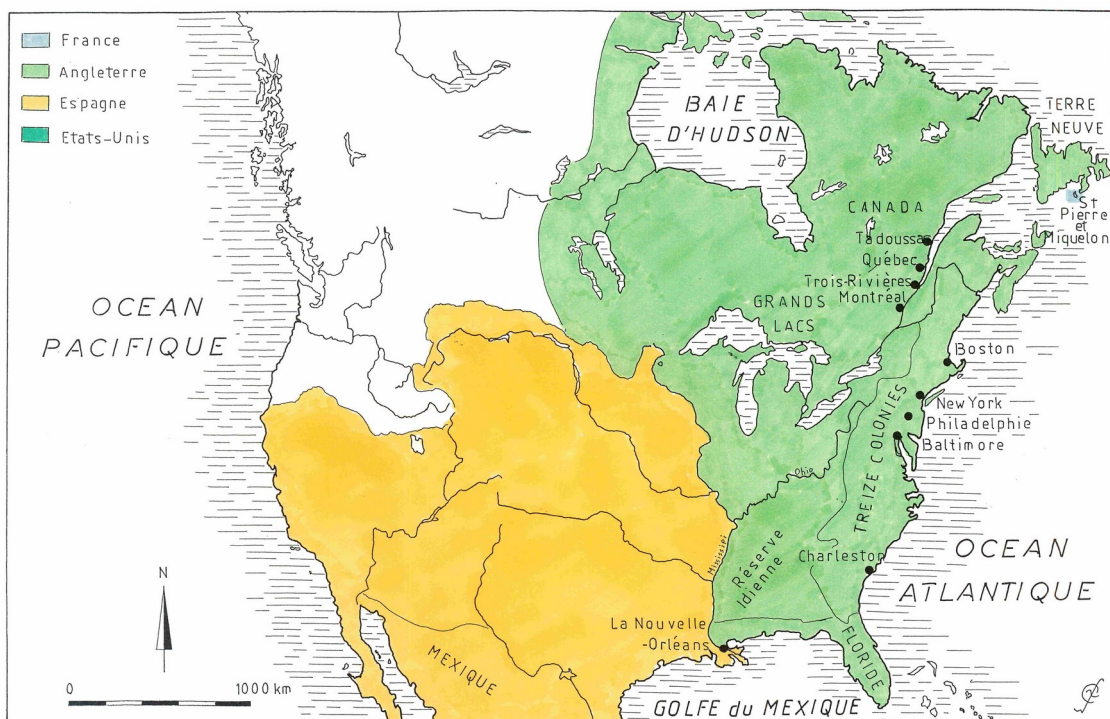
La situation au Canada n'est pas simple, et le climat devient franchement détestable lorsque des conflits surgissent dès 1794 entre l'Evêque de Québec Jean-François HUBERT (1788-1797) et les Sulpiciens français réfugiés au Séminaire de Montréal. Les Messieurs de Saint-Sulpice revendiquent une véritable indépendance vis-à-vis de leur évêque en s'appuyant sur les privilèges octroyés sous Louis XIV et attribuant au Supérieur du Séminaire sulpicien la charge de Grand-Vicaire sur Montréal et la cure de l'église Notre-Dame de Montréal.

UNE AMERIQUE FRANCAISE DELAISSEE PAR LA FRANCE

Mais un autre conflit, transfrontalier, est en cours. Pendant près d'un siècle, il entraîne l'Eglise à sa suite dans bien des traités internationaux et ne trouve son épilogue qu'avec l'indépendance de la Californie et son annexion par les Etats-Unis (1850).



Carte de la « Nouvelle France » (Louisiane) avant 1763 – Dessin C. Florimont

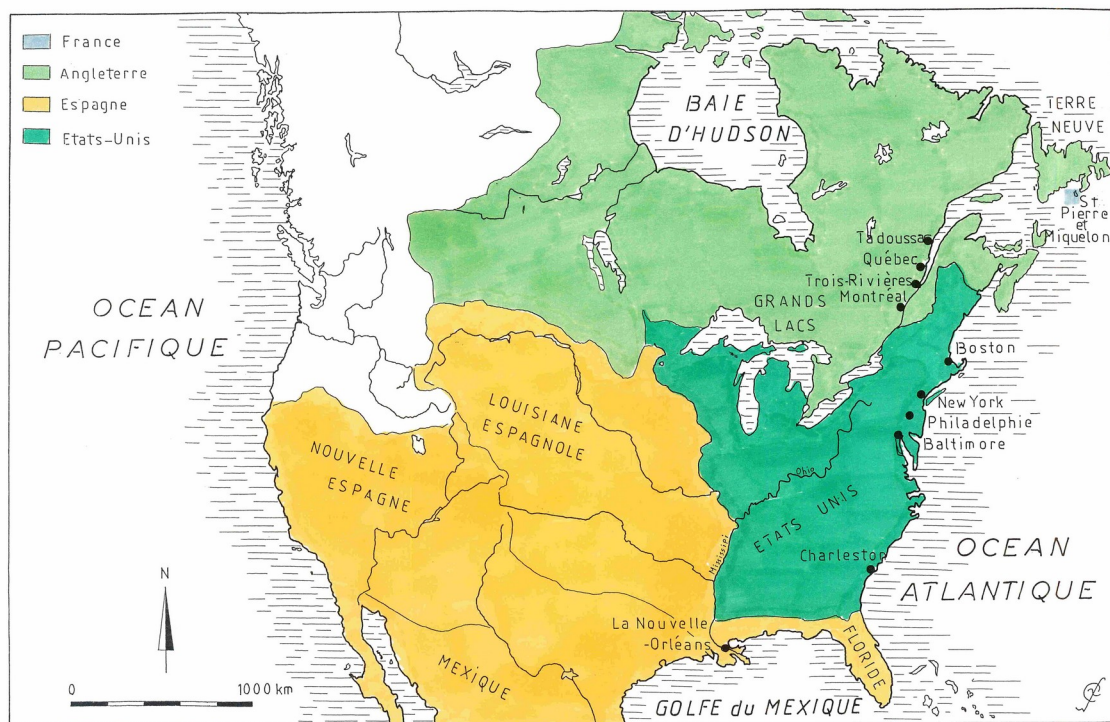


Carte de l'Amérique du Nord en 1763 (Traité de Paris) – Dessin C. Florimont

Le diocèse de Québec, qui couvrait depuis le début du 18^{ème} siècle l'ensemble de l'Amérique du Nord sauf les colonies britanniques (Nouvelle-Angleterre) et espagnoles (Floride, Mexique et Californie), se trouve amputé de facto de la Louisiane avec le Traité de Paris du 10 février 1763 qui met fin à la Guerre de Sept

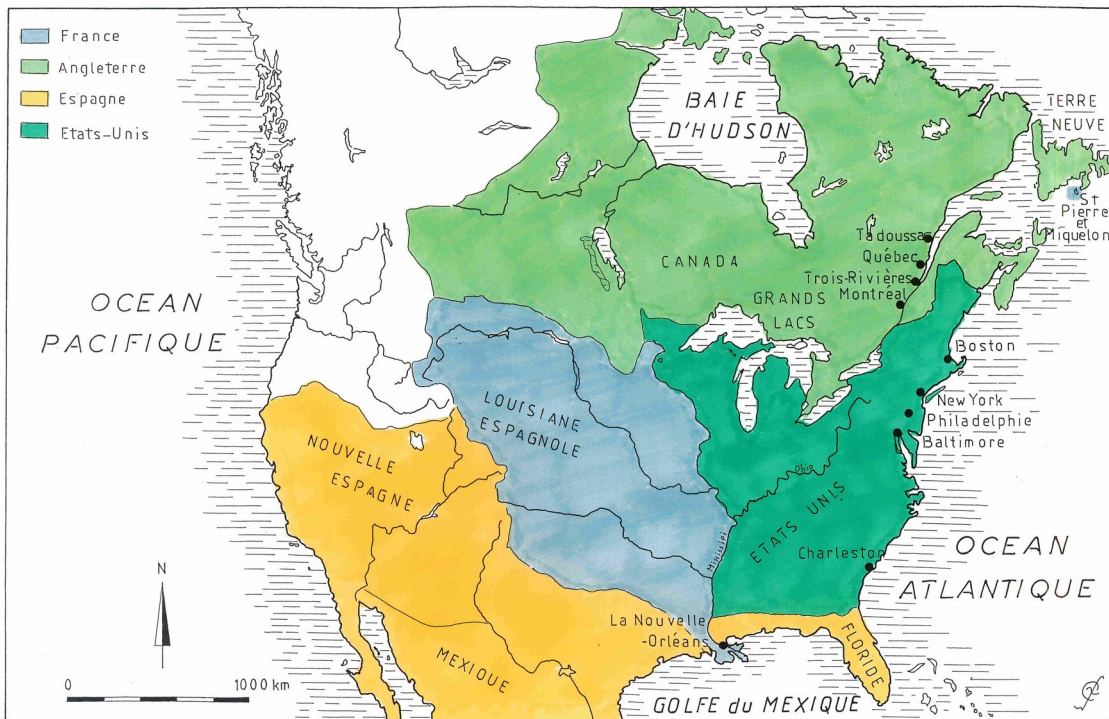
Ans. La “Nouvelle France” de Louisiane est un immense territoire qui va du Golfe du Mexique aux Grands Lacs canadiens, avec les grandes plaines (la Grande Prairie) du bassin du Mississippi et du Missouri. La Louisiane devient anglaise à l’est du Mississippi et espagnole à l’ouest. La Louisiane devenue espagnole est alors placée sous l’autorité de Mgr Pedro-Augustin MORELL DE SANTA-CRUZ Y LORA, Archevêque de Santiago de Cuba (1753 - †1768) et de ses successeurs Santiago-José ECHAVERRIA NIETO DE OSORIO Y ELGUERRA (1770 – transféré en 1788 au Diocèse de Tlaxcala, lequel est détruit par un incendie la même année et transféré à Puebla de Los Angeles), Antonio FELIÙ Y CENTENA (1789 - †1791) et Joaquim DE OSÈS ALZUA Y CAPARACIO (1791 - † 1823).

Mais les frontières territoriales avec la Californie sont assez imprécises car les Montagnes Rocheuses et le Far-West sont une vaste zone qui reste mal délimitée en dépit des découpages officiels plus anciens. Ce qui permet à l’Evêque de Québec Jean-François HUBERT (1788-†1797) puis à son successeur Pierre DENAUT (1797-1808) de prétendre maintenir sa juridiction sur ces vastes terres bien peu christianisées.



Carte de l'Amérique du Nord en 1783 (Traité de Versailles) – Dessin C. Florimont

Avec le Traité de Versailles qui met fin à la guerre d'indépendance américaine, la Louisiane est de nouveau dépecée en 1783: l'Espagne garde ses possessions et s'étend en Basse-Louisiane occidentale, tandis que l'ouest de la Haute-Louisiane, rebaptisée North-western Territories, est partiellement cédée à la jeune république des États-Unis. Mais l'Archevêque hispano-cubain de Santiago tient à affirmer son autorité et Rome élève la Nouvelle-Orléans au rang de siège épiscopal du nouveau "Diocèse de Louisiane et des Deux-Florides" théoriquement détaché du Diocèse de San Cristobal de La Havane le 23 mars 1793. Ses évêques, espagnols, sont suffragants de l'Archidiocèse de Cuba: Luis-Ignatius PEÑALVER Y CÁRDENAS (1794 – †1801) et Francisco PORRO REINADO (1801 – transféré au Diocèse de Tarazona en 1803).



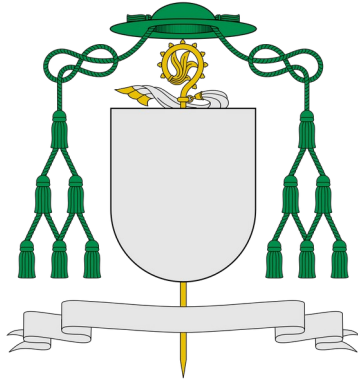
Carte de l'Amérique du Nord en 1800 (Traité de San Ildefonso) – Dessin C. Florimont

Par le Traité de San Ildefonso (1^{er} octobre 1800), la France retrouve une bonne partie de la Louisiane, avec ses territoires à l'ouest du Mississipi, l'Espagne ne conservant que le Texas (français jusqu'en 1783) et la Floride. Mais le 4 juillet 1803, Napoléon 1^{er} cède, pour une somme dérisoire, la totalité de la Louisiane française au Congrès des Etats-Unis. Désormais, c'est l'Archevêché de Baltimore qui est chargé d'administrer la Louisiane et les nombreux diocèses qui y sont fondés (Détroit, Saint-Louis d'Arkansas, Saint-Louis du Texas, Saint-Louis d'Illinois, Bâton-Rouge, etc).

LA NOMADISATION APOSTOLIQUE DE L'ABBE DUFRESNE

C'est dans ce contexte aussi mouvant que délicat que le Père DUFRESNE va reprendre son ministère, loin du climat délétère du Québec. En effet, l'Evêque de Québec va trouver en Jean DUFRESNE un collaborateur volontaire et actif pour personifier l'autorité qu'il espère donner à son Diocèse sur une partie de la Louisiane que l'on pense, déjà, vouée à un important développement: les terres situées en Louisiane nord-occidentale au-delà des North-Western Territories.

Cette présence française doit permettre, le temps venu, de prétendre à l'administration par le Diocèse de Québec des territoires entre le Mississipi/Missouri et la Californie, c'est-à-dire une bonne partie du Middle-West, le Far-West et les Montagnes Rocheuses.



Armes d'un Abbé "nullius"

Ayant reçu l'onction spécifique, celui qui est désormais Mgr Jean-Baptiste DUFRESNE est un Abbé nullius, c'est-à-dire qu'il jouit, par délégation épiscopale, de la plupart des prérogatives d'un évêque (les pontificalia) mais sans en avoir le titre ni le siège. Il part pour le Middle West organiser les communautés catholiques francophones du nord et du nord-ouest de la Louisiane, isolées de leur hiérarchie religieuse québécoise depuis le Traité de Versailles (1783). Les membres du clergé canadien, francophones mais sujets de la Couronne Britannique depuis 1764, sont mal vus dans cette région et un prélat français, sans véritable attache territoriale, y est plus facilement toléré par les autorités. Il est d'ailleurs amusant de constater que plusieurs sources américaines considèrent cet évêque –qui n'en est pas vraiment un– itinérant, sine sede et sine titulum, comme étant natif de la région sud des Grands Lacs (Déroit) ou de Louisiane Centrale (Saint-Louis d'Illinois). Il y est même mentionné comme pasteur d'une Eglise protestante mal définie, ou comme évêque anglican ! En fait, sa mission semble avoir été de rétablir, par l'activisme religieux, le lien existant naguère entre la Nouvelle France canadienne et la Nouvelle France louisianaise.

Mgr DUFRESNE est très actif, parcourant les vastes étendues de la Grande Prairie, baptisant et confirmant, consacrant églises et autels comme dans les villes (alors francophones) de St-Clair dans le Michigan, Saint-Charles du Missouri ou Eau-Claire dans le Wisconsin. Il visite les paroisses et installe curés et desservants, et crée des succursales. Il suit les pistes ouvertes dans le demi-siècle précédant par les coureurs de bois et facilite la pénétration vers l'ouest des familles catholiques francophones, lesquelles ne savent plus très bien si elles sont encore françaises ni où sont les limites de la Louisiane française. Ces premières émigrations francophones vers le Far-West s'insinuent entre la limite nord des possessions espagnoles et les territoires indiens jugés trop dangereux: les lointaines Montagnes Rocheuses, que l'on pense riches en eau et en forêts, semblent être une zone attractive de colonisation paisible.

Mais, avec l'américanisation de la Louisiane en 1803, les prétentions de l'Evêque du Québec perdent leur sens et Mgr DUFRESNE est délaissé par son évêque. Coupé de sa hiérarchie qui ne répond plus à ses courriers, il continue pourtant sa mission pendant quatre ans, de plus en plus surveillé par les autorités américaines. Puis, vieillissant et certainement éprouvé par les dures conditions de vie, l'Abbé DUFRESNE doit renoncer à son apostolat gyrovague.

Plutôt que de partir vers les Montagnes Rocheuses en s'enfonçant dans le Far-West, et ne voulant sans doute pas retrouver les tensions qui agitent le clergé québécois, notre Abbé nullius repart vers une Europe qui a beaucoup changé.

En 1808 ou 1809, Monseigneur DUFRESNE est de retour en France et se fixe à Granville, d'abord chez un neveu, ancien notaire royal, établi dans la Haute-Ville. Puis au quartier des Houles dans une petite maison de l'Aumône, entre la rue de l'Aumône (actuelle rue Amiral Hugon) et la rue de la Petite Houle (actuelle rue de la Fonderie). Cet homme doux et secourable y demeure paisiblement, faisant ses dévotions dans la chapelle, abandonnée et en ruines, de l'ancien presbytère du Petit-Curé.

LA DIFFICILE REORGANISATION PAROISSIALE DE GRANVILLE

Le Concordat passé entre le Pape Pie VII et Napoléon , Premier Consul de la République, le 15 août 1801 met fin au conflit entre la France et l'Eglise qu'avait ouvert le Décret instituant la Constitution Civile du clergé en 1790. L'Université est laïcisée et devient une administration d'Etat, les communautés canoniales, les monastères et les couvents restent prohibés, certains évêchés sont supprimés, comme l'évêché d'Avranches qui est rattaché à celui de Coutances, et des paroisses, dont Granville, sont réorganisées. Le clergé, réduit aux seuls prêtres, est un corps de fonctionnaires de l'Etat, et prêtres réfractaires et prêtres constitutionnels doivent se fondre également dans ce nouveau corps ... ce qui n'est pas toujours évident.



Eglise Notre-Dame de Granville

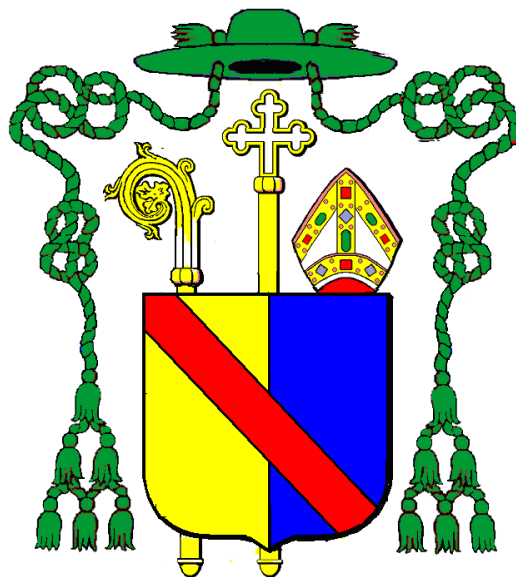
A Granville, la nouvelle administration de l'Eglise concordataire se met en place difficilement. En effet, la paroisse Notre-Dame de Granville avait, avant la Révolution, deux curés, le Grand-Curé et le Petit-Curé, qui officiaient alternativement une semaine sur deux. Avec le Concordat, il ne doit plus y avoir qu'un seul curé et les deux anciens titulaires, Léonor SORIN DE LEPESE (Grand-Curé réfractaire et déporté à Jersey) et Antoine GAUTHIER (Petit-Curé devenu curé constitutionnel en 1792), se prétendent tous deux seul curé légitime de Granville. Cet affrontement perturbe la vie de la paroisse et la population est divisée. En général, l'ancien Grand-Curé réfractaire est considéré comme le plus légitime, mais son caractère borné (ses paroissiens le surnomment Monsieur DE L'ÉPAISSE) et son intransigeance ("tout ou

rien” répète-t-il, ce qui lui vaut aussi le surnom de TOUTOU) détournent de lui les modérés. Un accord est finalement trouvé: Léonor SORIN DE LEPESSE devient curé concordataire de Granville, avec comme vicaire l'Abbé LE PELLEY (son ancien vicaire, réfractaire déporté à Jersey en 1792), et Antoine GAUTHIER est nommé Chanoine du Chapitre cathédral de Coutances.

Les deux anciens presbytères, le Grand Presbytère de la rue de la Grande Houle (actuelle rue de la Houle) et le Petit Presbytère de la rue de la Petite Houle (actuelle rue de la Fonderie) ont été vendus comme Biens Nationaux, ainsi que leurs granges dîmières, et un nouveau presbytère est installé sur le parvis de Notre-Dame à côté de la sacristie. Si les choses se calment à Notre-Dame, la situation est plus confuse à Saint-Nicolas.

Cette ancienne succursale de Notre-Dame est érigée en paroisse lorsque la Convention Nationale crée la nouvelle commune de Saint-Nicolas détachée de la commune de Granville. Cette nouvelle paroisse est pourvue en 1792 d'un curé constitutionnel Jean-François LE COUPE. Mais en application du Concordat, la paroisse de Saint-Nicolas est supprimée et redevient succursale de Notre-Dame de Granville. L'ancien curé constitutionnel, non-concordataire, s'enferme dans la vieille église jusqu'en 1812 en refusant de la rendre au nouveau prêtre succursaire Pierre MESLIER.

LA “PETITE EGLISE” ET LA DELICATE POSITION DE Mgr DUFRESNE



Armes de Mgr Ange-François DE TALARU DE CHALMAZEL

Ange-François DE TALARU DE CHALMAZEL, [44^{ème}] Abbé commendataire de Blanchelande (1765-1790), Évêque de Coutances (1764-†1798), Abbé commendataire de Lieu-Dieu-en-Jard et de Hambye, en partie Seigneur de Granville (1771-1790), réfractaire déporté à Jersey (1792) d'où il tente de réglementer "l'Eglise des Martyrs" qui continue clandestinement son apostolat, † en exil 1798 : parti d'or et d'azur à la cotice brochant de gueules, l'écu posé sur une croix et une crosse et surmonté d'une mitre. Chapeau épiscopal vert, les cordons à six houppes 1, 2 et 3 du même.

Jean-Baptiste DUFRESNE est ostensiblement ignoré par le clergé de Notre-Dame de Granville. En effet, l'ancien curé réfractaire de Varenguebec, loin de France depuis 1792, est resté extérieur au Concordat. Il est donc considéré par le curé concordataire de Notre-Dame comme ayant rejoint la "Petite Église" qui veut en rester à l'état pré-révolutionnaire.

Avec le départ des prêtres réfractaires, des paroissiens privés de prêtres et refusant le clergé constitutionnel se regroupent pour célébrer clandestinement l'office dominical. De son exil Mgr Ange-François de TALARU DE CHALMAZEL, évêque réfractaire de Coutances, tente de régler cette nouvelle "Église des catacombes" qui n'a plus que quelques prêtres pourchassés par les révolutionnaires. La paix revenue et le culte rétabli, la plupart des prêtres et évêques réfractaires rentrent d'exil. Nombreux sont ceux qui refusent le Concordat et la Petite Église se met en place, notamment dans l'Ouest, parallèlement à l'Église concordataire. Cependant, les évêques de la Petite Église décident de ne pas procéder à de nouvelles ordinations presbytérales et épiscopales afin d'éviter un schisme.

Ce clergé, vieillissant et non renouvelé s'éteint dans les premières décennies du 19^{ème} siècle et l'embryon de réseau paroissial qui s'était implanté dans l'Ouest, pays des Guerres de Vendée et de la Chouannerie, se disloque. Pourtant, deux siècles plus tard, quelques communautés de Vieux Catholiques existent toujours. Le dimanche, les fidèles se rassemblent, déposent sur l'autel les ornements sacerdotaux et les vases sacrés, puis on chante la messe, sans consécration ni communion, et les vêpres suivant l'ancien rite. Jusqu'à la Loi de 1905, les défunts ne peuvent pas être inhumés dans le cimetière paroissial et, avec l'autorisation du Maire, l'ensevelissement a lieu en plein champ ou dans un jardin privé.

Dans le nouveau Diocèse concordataire de Coutances, la Petite Église s'éteint assez rapidement, non sans quelques heurts avec les autorités civiles et religieuses.

La police de l'Empire est particulièrement méfiante vis-à-vis de cette Église qui n'a ni statut ni encadrement et n'est donc pas facilement contrôlable. Ses fidèles peuvent se montrer complices des derniers Chouans, voire participer à un soulèvement, comme ce sera le cas plus tard avec la Petite Chouannerie de 1830.

Monseigneur Jean-Baptiste DUFRESNE ne rejoint pas la Petite Église et ne se sent vraisemblablement pas concerné par l'agitation politico-religieuse de Granville sous l'Empire. Il est certainement éprouvé par les conditions matérielles de son apostolat dans la Haute Louisiane occidentale et, visiblement, n'aspire qu'à la paix. Il n'est ni concordataire ni non-concordataire, étant alors dans le Diocèse de Québec, non concerné par le Concordat, et agissant par délégation de l'Ordinaire de ce Diocèse.

Pourtant, l'autorité religieuse de Granville ne lui pardonne pas de se retirer aussi totalement, et le considère comme un sectateur de la Petite Église.

LA DERNIERE DEMEURE DE Mgr DUFRESNE

Monseigneur Jean-Baptiste DUFRESNE, qui s'était retiré de tout ministère et se tenait éloigné de toute polémique dès son retour d'Amérique, meurt dans sa maison des Houles le 20 septembre 1816, à l'âge de 86 ans. Il avait demandé à être inhumé dans la chapelle Sainte-Marie-Madeleine, jouxtant le Champ de l'Aumône et l'ancien Cimetière des Indigents (tenus naguère par les Franciscains de Saint-Nicolas) abandonnée depuis la Révolution, mais non désacralisée, et où il faisait ses dévotions quotidiennes. Ce dernier souhait lui est refusé. En effet, Léonor SORIN DE LÉPESSE (†1825), Curé concordataire de Notre-Dame, connu pour son caractère difficile, prend acte de la situation de non-concordataire de Jean-Baptiste DUFRESNE, se montre intransigeant et refuse d'inhumer son confrère dans le cimetière paroissial et dans toute autre terre bénite relevant –ou ayant relevé- de l'Eglise. Le Maire de Saint-Nicolas, pressé par les proches du défunt, accorde cependant l'ensevelissement de Mgr DUFRESNE dans le jardin d'un cousin, Jean RENOUF, à quelques dizaines de mètres de l'ancienne chapelle Sainte-Marie-Madeleine. C'est là que Mgr DUFRESNE, coupable d'être resté fidèle à ses vœux et de ne pas suivre les puissants du jour, est inhumé sans l'assistance d'aucun prêtre, au pied d'un mur de clôture donnant sur l'actuelle rue Molière. C'est là qu'il repose encore aujourd'hui sous une simple dalle de schiste vert sans inscription.

EPILOGUE

Dans le vaste échiquier géopolitique qu'est l'Amérique du Nord de la seconde moitié du 18^{ème} siècle et de la première moitié du 19^{ème} siècle, les empires se font et se défont, en marge d'une Europe en proie aux révolutions qui broient sociétés et êtres humains. Le destin de l'individu est d'une bien faible importance et est à la merci d'enjeux dont, à l'évidence, les conséquences échappent à leurs acteurs. Dans un tel maelström, quelle place peut-on donner à l'action de Mgr DUFRESNE?

La mission de Mgr DUFRESNE a échoué sur le plan diplomatique, puisque la Nouvelle France disparaît totalement en 1803. Cette mission a également échoué quant à l'administration ecclésiastique car, si l'épiscopat espagnol finit par être écarté, l'évêque de Québec est supplanté par celui de Baltimore. Sur le plan politico-culturel, la Haute-Louisiane et la Louisiane Centrale, jusque là à majorité francophone, sont systématiquement américanisées, et il n'en reste guère que de nombreux toponymes. Cependant ,quelques petits groupes d'américains francophones catholiques, fortement métissés de sang indien, subsistent encore de nos jours, très isolés, sur le versant oriental des Montagnes Rocheuses. Je me plais à penser qu'il s'agit peut-être de descendants des ouailles de Mgr DUFRESNE.

L'Espagne, désorganisée par la guerre napoléonienne puis par un conflit dynastique, perd toutes ses colonies, de la Floride aux Philippines, et les Etats-Unis s'y taillent la part du lion. En 1898 la guerre hispano-américaine voit la perte de Cuba, plus ancien et dernier bastion espagnol du continent Nord-américain.

Le gouvernement britannique, malgré son hostilité vis-à-vis du catholicisme et en dépit de sa méfiance des Canadiens ex-français, semble avoir soutenu les prétentions des évêques de Québec. Le "grand projet" anglais est de contrer, outre l'expansion des Américains, les Espagnols de Californie et du Mexique, et les Russes de l'Alaska, en annexant au Canada les Montagnes Rocheuses et la côte de l'Océan Pacifique, faisant ainsi, avec Hawaï, une zone maritime britannique dans le nord-est du Pacifique. Les tensions avec les Etats-Unis deviennent de plus en plus vives, et la guerre éclate en 1812 lorsque les Anglais demandent que les colons américains se retirent des territoires indiens. Les Anglais sont définitivement vaincus au siège de la Nouvelle-Orléans (8-26 janvier 1815), avec le combat décisif de Chalmette. Lors de cette bataille figurent dans l'armée américaine des volontaires francophones, voire français, au destin singulier, comme celui de Jean LAFITTE et de ses pirates de Barataria.

Mais ceci est une autre histoire ...